

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2010

L'An deux mille dix,
le 27 mars à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 mars 2010 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Bernard DOMAISON, Eric FAISANDIER, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Absent :

Serge COUDERT

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont été évoqués:

Contrat de location gérance aux fauvettes: Avant de venir prendre la location gérance du snack-bar-restaurant le couple qui avait été retenu lors du précédent Conseil Municipal pose plusieurs demandes. La première étant que le contrat soit établi pour une durée de 3 ans minimum. Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande et décide de rechercher une autre personne qui serait employée directement par la commune.

Mise à jour de la réglementation de boisement: Considérant qu'il est nécessaire de remettre à jour la réglementation de boisement qui date de plus de 30 ans, le Conseil Municipal décide de demander cette révision auprès des services du Conseil Général de la Haute-Loire.

Comptes administratifs 2009:

Le Maire donne lecture des comptes administratifs 2009 qui se présentent ainsi:

(D: dépenses, R: recettes)

Budget principal:

Fonctionnement: D: 379183,73 €, R: 480360,16 €

Investissement: D: 179092,26 €, R: 219383,15 €

Budget transport:

Fonctionnement: D: 16207,92 €, R: 19133,20 €

Investissement: D: 2400,00 €, R: 18340,71 €

CCAS:

Fonctionnement: D: 2454,84 €, R: 3266,22 €

Assainissement:

Fonctionnement: D: 8076,10 €, R: 15756,72 €

Investissement: D: 72570,89 €, R: 93738,34 €

Eau potable:

Fonctionnement: D: 45069,86 €, R: 54675,94 €

Investissement: D: 28169,59 €, R: 25909,95 €

Comptes de gestion 2009:

Les comptes de gestion du percepteur sont en tous points conformes aux comptes administratifs de la commune.

Budgets primitifs 2010:

Les taux d'imposition restent inchangés pour l'année 2010.

Le Maire présente en détail les budgets primitifs. Le Conseil Municipal valide les budgets primitifs 2010 dont les sections s'équilibrent comme suit:

Budget principal:

Fonctionnement: 362130,43 €

Investissement: 598702,09 €

Attribution des subventions communales: Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes: CCAS: 2000 €, commune de Saugues 550 € par enfant à l'école primaire, FNACA: 460 €, ACCA 230 €, ADMR: 230 €, Club Boules de Rives d'Ance: 230 €, Club Val d'Ance: 230 €, Les mots de l'Ance: 230 €, Centre Léon Bérard: 50 €, Croix rouge française: 50 €, Fédération des Oeuvres Laïques: 50 €, Pupilles enseignements publiques: 50 €.

Budget transport:

Fonctionnement: 20325,28 €

Investissement: 19595,39 €

CCAS:

Fonctionnement: 2811,38 €

Assainissement:

Fonctionnement: 15923,62 €

Investissement: 201457,45 €

Dans le cadre de ce budget, un emprunt est nécessaire, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la banque Dexia.

Eau potable:

Fonctionnement: 49199,44 €

Investissement: 16253,00 €

Mise à jour du plan cadastral à Verdun: Afin de régulariser le plan cadastral dans le hameau de Verdun, il est nécessaire de déclasser une partie du domaine public communal. Le Conseil Municipal décide de lancer l'enquête publique nécessaire pour ce déclassement.

Demande d'acquisition de terrain communal à La Bastide: Suite à la demande d'acquisition d'une partie du domaine public communal devant et derrière une habitation au hameau de La Bastide, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'enquête publique, préalable nécessaire à cette acquisition.

D'autre part, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande qui avait été formulée dans ce hameau pour la reconstruction d'un mur en échange de terrain. 2 abstentions.